Or, comme l'amour de soi, impétueux et imprévoyant, porte sans cesse l'homme contre son semblable, et tend par conséquent à dissoudre la société, l'art des lois et la vertu de leurs agens ont été de tempérer le conflit des cupidités, de maintenir l'équilibre entre les forces, d'assurer à chacun son bien-être, afin que, dans le choc de société à société, tous les membres portassent un même intérêt à la conservation et à la défense de la chose publique.

La splendeur et la prospérité des empires ont donc eu à l'intérieur, pour cause efficace, l'équité des gouvernemens et des lois; et leur puissance respective a eu pour mesure, à l'extérieur, le nombre des intéressés, et le

degré d'intérêt à la chose publique.

D'autre part, la multiplication des hommes, en compliquant leurs rapports, ayant rendu la démarcation de leurs droits difficile; le jeu perpétuel des passions ayant suscité des incidens non prévus; les conventions ayant été vicieuses, insuffisantes ou nulles; enfin les auteurs des lois en ayant tantôt méconnu et tantôt dissimulé le but; et leurs ministres, au lieu de contenir la cupidité d'autrui, s'étant livrés à la leur propre; toutes ces causes ont jeté dans les sociétés le trouble et le désordre; et le vice des lois, et l'injustice des gouvernemens, dérivés de la cupidité et de l'ignorance, sont devenus les mobiles des malheurs des peuples et de la subversion des États.

moist, comme le province l'histoire de l'appen